

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MONCEAU INFLATION (FR0010967141)

Société de gestion : FINANCIERE DE LA CITE

Objectifs et politique d'investissement

Monceau Inflation a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de 3 ans, une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac, calculé sous forme de référence quotidienne d'inflation, et majoré de 3%, par une allocation d'actifs diversifiée entre différents types d'actifs financiers, en fonction de l'étude des canaux de diffusion de l'inflation dans l'économie.

Concernant les obligations, le gérant réalise une analyse de l'évolution de différentes grandeurs économiques (inflation, croissance, masse monétaire, indicateurs financiers, etc.), complétée par un suivi des paramètres techniques d'évolution des taux et des points morts d'inflation (différence entre le taux réel d'une obligation indexée et le taux nominal d'une obligation nominale comparable). Afin d'exposer le portefeuille à l'évolution de l'inflation, il choisit les obligations indexées sur l'inflation dont les valorisations lui paraissent les plus attractives en termes de point mort et de sensibilité aux variations des taux réels. Il pourra diversifier cette poche obligataire par des obligations à taux variable. L'exposition du fonds au risque obligataire variera entre 0 et 100% et sera au maximum de 200% de par le possible recours aux dérivés. Dans le cadre de sa stratégie obligataire, le FCP sera autorisé à investir sur des titres hauts rendements ou non notés à hauteur de 25%.

Concernant les actions, le fonds est spécialisé dans les actions, de toute taille de capitalisation, émises par des entreprises internationales cotées sur des marchés réglementés et en fonctionnement régulier. Les critères de sélection reposent principalement sur le rendement sur fonds propres des sociétés, sur la valeur d'actif, l'endettement et leur politique de distribution de dividendes. L'indexation de leur valeur à l'inflation demeure le critère fondamental de sélection, qu'elle soit obtenue par le biais de la valorisation de sa production (société minière ou foncière par exemple), par la structure de ses actifs (sociétés à faible intensité capitalistique, offrant peu de prise à l'inflation) et par la récurrence des sources de revenus de la société (biens de consommation par exemple). Le fonds n'a pas de spécialisation sectorielle. L'exposition du fonds au risque actions variera entre 0 et 100% et sera au maximum de 200% de par le possible recours aux dérivés.

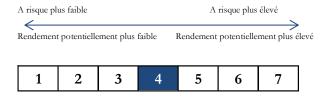
Le fonds pourra également investir de 0 à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM de droit français ou étranger, notamment spécialisés dans le secteur des matières premières. Dans ce cadre il pourra investir dans des ETF (Exchange Traded Funds).

Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés classiques traités sur des marchés organisés ou de gré à gré; ces instruments dérivés pourront être utilisés dans le but de couvrir ou d'exposer une partie du portefeuille sur les risques actions, taux, change. Le Fonds pourra avoir recours à ces dérivés dans la limite de 100% de l'actif. L'exposition globale du fonds pourra donc être portée à 200% de l'actif.

Le fonds comporte un risque de change pour le porteur de parts résident de la zone euro

Le résultat net et les plus-values nettes du FCP sont capitalisés; la durée de placement recommandée est de 3 ans. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+3.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque de l'OPCVM pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] :

La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque de niveau [4]. Cette catégorie reflète principalement la volatilité des marchés actions internationaux sur lesquels le fonds investit et celle de l'exposition aux points morts d'inflation des obligations indexées sur l'inflation.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- (i) risque de crédit : risque pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur ou du défaut d'un émetteur. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds ;
- (ii) risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures et/ou les instruments dérivés ;
- (iii) risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement Frais d'entrée 4,75% maximum Frais de sortie Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant etre prélevé sur votre capital (avant que œlui-a ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année Frais courants 0,80%*

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance 20% TTC de la surperformance annualisée nette de frais par rapport à l'indice de référence : indice IPC hors tabac, majoré de 3%

Montant de la commission de performance facturé au titre du

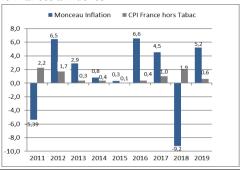
*Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 28 février 2020, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 à 13 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelacite.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

Performances annuelles



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 30 décembre 2010 Devise de calcul des performances passées : Euro

Un changement de société de gestion est intervenu du 23 juillet 2014 au 31 décembre 2015.

Informations Pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) :

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière de la Cité, 4 rue Berryer, 75008 Paris.

Lieu et modalités d'obtention d'autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA) et est disponible auprès de la société de gestion (4, rue Berryer, 75008 Paris ; 01 5393 3830).

Fiscalité : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

La responsabilité de Financière de la Cité ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds est agrée par la France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Financière de la Cité est une société de gestion agrée par la France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le fonds et ses parts ne sont pas enregistrés en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société <u>www.financieredelacite.fr</u> et un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 mars 2020.

